



Perte de salaire cdi intermittent

Par **taffydale**, le 18/12/2014 à 12:13

Bonjour,

Je suis actuellement employé dans un club de tennis en tant que professeur depuis septembre 2011 . mon employeur m'a retiré des heures cette année ce qui a eu pour conséquence une perte de salaire, je suis lissée sur neuf mois du mois d'octobre au mois de juin.j'aurais voulu savoir si cette perte de salaire Et légal ? Sachant que j'appartiens la convention nationale du sport. Sur mon contrat il est bien précisé le nombre d'heures que je dois effectuer mais il n'est pas précisé les jours de travail les horaires dans ces jours de travail . Je n'ai jamais reçu de lettre recommandée qui stipule d'une baisse d'activité. Sachant que effectivement les créneaux horaires ont été retiré car il y a un manque d'adhérents sur cette tranche , mais il y a encore plus d'adhérents que l'année Davant sur d'autres tranches. Je suis aussi salarié dans un autre club et j'ai aussi une activité d'auto entrepreneur qui me prend beaucoup de temps ce qui ne permet pas d'avoir D'autres créneaux de disponible pour effectuer les heures sur un autre créneau ,sachant que la proposition de comblé les heures manquantes ont été proposés sur des créneaux je ne suis pas disponible et le jour même de la proposition .

Cordialement .

Par **P.M.**, le 18/12/2014 à 13:19

Bonjour,

Il semble que les conditions de validité du contrat de travail intermittent n'aient pas été respectées et je vous propose [ce dossier](#)...